

1^{ère}

Conférence des Présidents d'Instances
de Régulation Francophones



Réseau Francophone des Régulateurs des Médias

Plan d'action de la Présidence marocaine 2010-2011

I- Rappel des objectifs et des modalités de mise en œuvre des actions du REFRAM:

Objectifs :

- Il établit et renforce les liens de solidarité et de coopération entre les institutions qui en sont membres.
- Il constitue un espace de débat et d'échange d'informations sur les questions d'intérêt commun.
- Il vise à développer l'adoption de positions communes sur les questions concernant les médias et leur régulation.
- Il contribue à la formation des personnels des membres.

Actions :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres et des conditions d'exercice de leurs missions respectives, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- organiser des séminaires de travail portant sur la régulation audiovisuelle ;
- entretenir toute relation utile avec les organisations et réseaux poursuivant des objectifs similaires ou convergents, notamment pour éviter la dispersion des efforts et pour étendre les possibilités de définition de positions communes.

Une des priorités du REFRAM est de s'assurer que la coopération entre ses membres se traduise à court terme en actions concrètes permettant d'ancrer les autorités de régulation des médias au sein des systèmes institutionnels de leurs pays respectifs.

II- Rappel des thèmes et modalités d'action définis par la feuille de route du REFRAM 2010-2011 adoptée à Marrakech le 19 novembre 2009 :

A- Thèmes d'action :

Conformément aux priorités établies lors de la Conférence des Présidents de Marrakech, et dans l'esprit de la déclaration de Bamako, la feuille de route propose de mettre en œuvre prioritairement des actions axées autour des thèmes suivants :

1. **Le pluralisme politique hors et en période électorale.** Une réflexion visant à définir un cadre permanent de soutien aux membres en période électorale sera menée lors du présent biennium. Des actions ponctuelles, multilatérales ou

bilatérales, seraient conduites en faveur d'autorités en faisant la demande membres pourront être conduites.

2. **Le suivi des programmes (le monitoring).** Des actions de formation et de soutien à l'équipement en matériel de suivi des programmes seront conduites auprès de membres qui en feraient la demande.
3. **Le numérique.** Des actions seront engagées, dans le but de contribuer à la préservation d'un modèle de régulation francophone face à la révolution du numérique.
4. **La diversité culturelle et linguistique.** Des actions seront menées visant à déterminer un cadre commun permettant de promouvoir la production et la circulation d'œuvres francophones.

B- Modalités d'action :

1. Organiser des conférences thématiques à intervalles réguliers. Les institutions membres seront invitées à préciser les thématiques qu'elles souhaitent aborder lors de prochaines conférences ou ateliers thématiques du Réseau.
2. Mettre en œuvre des programmes d'échange professionnel entre les membres. Des visites bilatérales entre instances pourront être organisées pour des fins de partage d'expériences de régulation.
3. Aider à l'amélioration des moyens humains et matériels nécessaires à la régulation

Afin de favoriser la mise en œuvre de ces actions, les membres sont invités à procéder à un recensement et à le transmettre à la Présidence et au Secrétariat permanent du REFRAM, pour définir :

- leurs besoins en équipement, notamment en matière de suivi des programmes (monitoring) ;
- leurs besoins en formation au profit de leurs personnels. Les résultats permettront la mise en place d'un programme de formation en faveur des instances concernées ;
- les actions de coopération bilatérale et multilatérale existant auprès de chaque instance membre.

La mise en œuvre de la feuille de route sera assurée par le Président en exercice du REFRAM. Ce plan d'action est établi par ce dernier. Un bilan des démarches effectuées sera aussi établi et présenté lors de chaque conférence du Réseau. À cette occasion, une nouvelle feuille de route pourra être discutée et adoptée.

A cette fin, et dans la continuité du plan d'action 2009-2010 adopté à Dakar et en application de la feuille de route du REFRAM 2010-2011 adoptée lors de la Conférence des Présidents tenue à Marrakech les 16 et 17 novembre 2009, le *Comité d'orientation*, réuni à Rabat les 18 et 19 mars 2010, composé de :

- la Présidence du REFRAM, représentée par M. Ahmed Ghazali ; Président de la HACA du Maroc ;
- la Vice-présidence du REFRAM, représentée par M. Marc Jansen ; Président du CSA belge ;
- le Secrétariat permanent du REFRAM, représenté par M. Gil Moureaux chargé de mission du CSA français ;
- l'OIF ; membre observateur du REFRAM et partenaire de la 1^{ère} Conférence des Présidents du Réseau, représentée par M. Hervé Barraquand, chargé de projet.

Adopte le présent Plan d'action, dont les axes principaux sont déclinés ci-dessous :

Axe 1^{er} : Echanges et formation professionnelle

Objectifs :

- Encourager et renforcer la connaissance mutuelle des instances membres du REFRAM et des conditions d'exercice de leurs missions, notamment par des échanges de meilleures pratiques.
- Satisfaire au mieux aux besoins en formation professionnelle tels que dégagés du recensement, en menant des actions ciblées.

Actions :

Action 1 : Organisation de séminaires thématiques :

1^{er} séminaire - Organisation par la HACA, en partenariat avec l'OIF, d'un séminaire sur la thématique de « La gestion du pluralisme hors période et en période électorale ».

Des ateliers de formation à l'adresse des personnes ressources désignées par leurs instances respectives seront organisés à l'occasion de la tenue dudit séminaire, encadrés notamment par des experts de la HACA et du CSA français.

2^{ème} séminaire - Organisation éventuelle en 2011 par un membre volontaire du Réseau d'un séminaire d'échanges sous le thème : « La transition numérique ».

Action 2 : Transfert de compétences et d'expertise

Des actions de transfert de compétence seront programmées pour ce biennium et prendront deux formes :

- assistance et soutien technique ;
- assistance juridique.

- 1- en termes d'assistance technique : système de monitoring et suivi des programmes :** il est proposé de mettre à la disposition des membres qui le souhaitent une assistance technique et une formation méthodologique en matière de monitoring ;
- 2- en termes d'assistance juridique et autre :** il est proposé de mettre au profit des instances membres ayant exprimé ce besoin, une assistance juridique en matière de règles de gestion du pluralisme hors et en période électorale.

Un soutien sera apporté à l'occasion des périodes électorales aux membres qui en font la demande.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux besoins exprimés par les instances membres ayant répondu au questionnaire portant sur le recensement des besoins en équipements et formations.

Concernant les modalités et les moyens de mise en œuvre, la Présidence en exercice propose de favoriser les actions bilatérales. Ainsi, les demandes en expertise seront traitées sur la base des offres disponibles en expertise au sein du Réseau.

Action 3 : Formation professionnelle

La Présidence en exercice propose de programmer, en collaboration avec la Vice-présidence, le Secrétariat permanent et l'OIF, des actions de formation, à la lumière des résultats du recensement des besoins en équipements et formation mené par le Réseau, ainsi que des offres de financement exprimées par les partenaires existants et potentiels.

En outre, la Présidence en exercice propose d'initier et de pérenniser sa contribution à la formation des personnels des instances membres et d'en faire l'un des axes de sa mission, appelé à perdurer au-delà du plan d'action de la Présidence actuelle, et ce conformément aux dispositions des statuts du REFRAM.

Axe 2 : Communication institutionnelle

Objectifs :

- Œuvrer à la visibilité du REFRAM et à son ouverture sur son environnement ;
- Renforcer la communication externe du Réseau *via* son site web ;
- Entretenir la communication interne entre les membres.

Actions :

Action 1 : Etablir le rapport des travaux de la 1ère Conférence des Présidents tenue à Marrakech les 16 et 17 novembre 2009

- Etablir et éditer un rapport succinct des travaux de la 1ère Conférence des Présidents tenue à Marrakech les 16 et 17 novembre 2009 : à prendre en charge par la HACA ;
- Réaliser et éditer le livre des actes de la 1ère Conférence des Présidents tenue à Marrakech les 16 et 17 novembre 2009.

Action 2 : Développer et dynamiser le site web

Favoriser la circulation de l'information, en incitant les instances membres à mettre à la disposition du Secrétariat permanent, assurant l'administration et la gestion du site web du Réseau, tous les éléments d'information utiles - soit dans le cadre de la mise en œuvre - du présent plan d'action ou de tout autre cadre : (ex : échanges de visites de travail, actions de coopération bilatérale, rapports d'activités actualisés des membres, etc.)

Axe 3 : Coopération internationale

Objectifs :

- Faire connaître le Réseau dans son environnement et œuvrer pour son rayonnement au niveau international.
- Identifier d'éventuels nouveaux partenariats avec les réseaux similaires ou tout organisme œuvrant dans le domaine de la régulation audiovisuelle.

Actions :

- Prendre des contacts avec les instances de régulation francophones non membres, notamment celles appartenant aux continents non encore représentés au sein du Réseau ;
- Programmer des visites de représentants du bureau du REFRAM (Présidence en exercice + Vice-présidence + Secrétariat permanent) auprès de membres ;
- Garantir une représentation ponctuelle, par le biais de la Présidence en exercice, aux différentes activités des autres Réseaux similaires et des autres organismes (RIRM, EPRA, COPEAM, Conseil de l'Europe...), à des fins de promotion du Réseau et de ses missions, et d'identification d'éventuels nouveaux partenariats.

Axe 4 : Vie institutionnelle du Réseau

Objectif :

Consolider le Réseau et le doter d'outils à même de lui permettre d'accomplir au mieux ses missions et de réaliser ses objectifs.

Actions :

Développer des positions communes sur les questions relevant de la diversité culturelle et linguistique et de la protection du jeune public : élaboration de documents de référence, sous forme de déclaration, charte ou guide thématique, à soumettre pour adoption lors de la prochaine Conférence des Présidents.